

MAIRIE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL LOCAL

AVIS ET RAPPORTS

Assemblée Générale

6 juin 2011

La sécurité des personnes âgées

Avis présenté par la section

Santé et Solidarité

Membres du groupe de travail :

Jacques Varnier, Vice Président Section Santé et Solidarité,

Sylvie Legrand, Christian Perret, Pierre Saragoussi rapporteurs,

Yvette Achitouv, Vincent Caille, Jean-Claude Cusset, Renata Liard, Lydia Marie-Scemama, Laurent Masson, Joëlle Nascimento, Catherine Papillon, Christine Secouet, conseillers

SOMMAIRE

Introduction (page 3)

Propositions (page 4)

Rapport (page 5)

Les risques domestiques (page 5)

La sécurité des personnes âgées à leur domicile

Les risques sur la voie publique (page 13)

La sécurité des personnes âgées hors de leur domicile

Les risques liés à la délinquance et à la maltraitance (page 15)

La sécurité des personnes âgées vis-à-vis des personnes malveillantes

Une vision globale de la sécurité des séniors (page 21)

Les seniors au cœur de la ville

Bibliographie et Annexes (pages 23 et 24)

INTRODUCTION

La question de la sécurité physique des personnes âgées revêt différents aspects (au domicile et sur la voie publique, intégrité physique et morale, ...) et peut être vue sous différents angles : technique, médical, social, politique... Mais, nul ne peut ignorer sa forte dimension sociétale.

Il est, ainsi, impossible de traiter complètement ce problème sans aborder ou du moins prendre en compte la question de la place des seniors dans notre cité.

En effet, si nous prenons l'exemple des chutes au domicile qui représentent en volume et en gravité la plus grande atteinte à la sécurité des personnes âgées, on constate immédiatement sa dimension multifactorielle.

La condition de l'individu (son état de santé général et sa forme physique), ses comportements (prise de médicaments inadaptée, consommation d'alcool, déplacements risqués, ...) et son environnement (adaptation et équipements du logement) expliquent le plus souvent la survenance de la chute mais aussi l'ampleur des conséquences de celle-ci.

Il est, donc, indispensable de « traiter » en amont tous ces facteurs de risque et de mener un programme de prévention systématique basé sur des actions convergentes, multiples et combinées.

Cette logique préventive permet de plus de répondre à une logique économique et financière de maîtrise des dépenses, puisque le coût de traitement des chutes chez les personnes âgées est largement supérieur à celui de la mise en place d'un programme de prévention.

Double bénéfique : amélioration des conditions de vie des seniors et des finances publiques.

Or, pour pouvoir appliquer ce type de programme, il est au moins indispensable :

- d'avoir recensé les personnes fragilisées par leur âge
- d'emporter leur adhésion afin de les toucher efficacement.

Ceci suppose, donc, d'établir un schéma sociétal qui intègre les seniors au cœur des cités au même titre que les familles, les jeunes, ...

Nos voisins anglais ont démontré récemment l'efficacité des programmes de prévention basés sur des actions convergentes combinées (ateliers d'équilibre - conseils nutritionnels - aménagements des logements ...).

En 12 mois, les chutes ont baissé de 55% chez les sujets ayant suivi le programme. Sans compter que ces personnes ont retrouvé autonomie et forme physique ce qui leur permettra de préserver au long terme les bénéfices de ces actions.

Nos voisins danois, sont allés plus loin, en instaurant dès 1998 une loi rendant obligatoire les conseils seniors au sein de toutes les municipalités. Ces conseils associés aux actions de prévention combinées (politique sportive spécifique pour les seniors - ateliers de reminiscence -de mémoire- - guide local des sociétés de service labélisées, ...) ont permis de toucher efficacement les personnes âgées et de les impliquer fortement. En 10 ans, au Danemark, le nombre de résidents en maison de retraite a été divisé par deux.

L'évolution réelle et durable des mentalités chez les personnes âgées et leur entourage amenés par ce dispositif facilite sensiblement l'application des mesures de prévention, les rend particulièrement efficaces et par conséquent parfaitement rentables.

Cette vision est tout aussi valable pour les autres aspects de la question de sécurité physique des personnes âgées : accidents sur la voie publique, escroquerie, autres accidents au domicile, ...

PROPOSITIONS

- dès 60 ans, dans un cadre économique raisonnable et avec la participation de nombreux partenaires

1- Se doter de moyens et de structures transversales permettant de pérenniser les actions et de les rendre efficaces

- 1- Créer un Conseil des Séniors à Boulogne-Billancourt.
- 2- Mettre en place un dispositif d'information et de sensibilisation pérenne et systématique auprès des seniors et de leur entourage notamment par une page dédiée dans le BBI voire un n° spécial ou un encart.
- 3- Nommer un chef de projet municipal « sécurité physique » interlocuteur privilégié des divers partenaires.
- 4- Créer la « Maison bien vieillir » et développer l'association « Voisins solidaires » et ainsi lutter contre l'isolement.
- 5- Organiser un Forum seniors annuel et/ou participation à Giga senior.
- 6- Former les personnels intervenant auprès des seniors.

2- Lutter contre les chutes et accidents domestiques

- 1- Définir un plan quinquennal d'adaptation de l'habitat social.
- 2- Créer une plateforme de services pour l'adaptation de l'habitat privé avec notamment des artisans bouloonnais labellisés.
- 3- Organiser un séminaire de travail sur ce thème avec l'assistance de l'association Delphis et du CLIC de Boulogne.
- 4- Mettre en place un programme qui permettrait de faire réaliser à grande échelle le diagnostic sécurité de la mission dite Wauquiez avec des partenaires publics et/ou privés (ex. : Médéric Malakoff).
- 5- Déployer une offre sportive spécifique aux seniors conçue avec des spécialistes et prenant en compte cette problématique.
- 6- Proposer des ateliers d'équilibre aux seniors.
- 7- Proposer des ateliers de mémoire aux seniors.
- 8- Mettre en place un programme permettant d'informer les seniors sur les comportements à risques et de les former aux bonnes pratiques

3- Améliorer la sécurité sur la voie publique

- 1- Favoriser l'organisation régulière par les clubs senior de séances de prévention routière.
- 2- Identifier les lieux ayant donné lieu à des accidents de la circulation ou des chutes.
- 3- Réaliser un audit urbain
- 4- Mettre en œuvre les améliorations issues de cet audit selon un plan pluriannuel.

4- Lutter contre la délinquance spécifique et la maltraitance

- 1- Renforcer et améliorer les actions de sensibilisation aux situations à risque par des actions simples et pragmatiques ponctuelles, répétées et mixant supports écrits et discours oraux.
- 2- Faire sortir ces actions des canaux institutionnels actuels pour leur donner une dimension de proximité (permanences de quartier, marchés, ...).
- 3- Réorienter l'opération « tranquillité seniors » vers les clubs seniors
- 4- Inciter les entreprises d'aide à domicile citées dans la plaquette remise par le CLIC à former régulièrement leurs personnels à la bientraitance, en recourant, le cas échéant, à Solres 92.

Les risques domestiques La sécurité des personnes âgées à leur domicile
--

Il s'agit d'une préoccupation nationale. Il existe de nombreux rapports assez circonstanciés sur la question et depuis quelques mois une mission dite « Wauquiez Novelli » est en charge du lancement d'un programme de mise en sécurité du domicile des personnes âgées.

Il s'agit, également, d'une question d'autant plus importante que le nombre de personnes âgées est en croissance continue et que du point de vue sociétal (économique et social) nous avons intérêt à favoriser le maintien au domicile dans les meilleures conditions des seniors.

1- Définitions et état des lieux général

1-1- Chiffres et statistiques au plan national et sur notre ville

Les seniors peu sensibilisés à la question et trop tardivement.

Les seniors sont peu sensibilisés, (étude du journal Notre temps de Novembre 2010), à ces problèmes de risques. Ce n'est qu'après les premières difficultés : chutes d'eux-mêmes, de leurs proches voisins ou amis, et en général vers 71 ans qu'ils en prennent conscience.

Avant, le sujet semble assez « tabou », car le domicile est le dernier « cocon » où l'on se sent en pleine sécurité. ...

Un quart de nos concitoyens ont plus de 65 ans soit une population d'environ 30 000 personnes

Ainsi, le nombre de logements potentiellement concernés serait de l'ordre de 15.000 à 20.000.

Les accidents domestiques à Boulogne Billancourt

En 2010, 122 personnes ont été admises à l'Hôpital Ambroise Paré : la répartition des risques est la suivante :

Répartition des risques par classe d'âge :

Age (années)	[65 – 74]	[75 – 84]	≥ 85	Total
Chute/Traumatisme	20	36	55	111
Brûlure	0	1	0	1
Piqûre d'insecte/morsure	1	0	0	1
Autre	2	4	3	9
Total	23	41	58	122

Ces chiffres représentent bien sûr un plancher puisque d'autres établissements ont pu accueillir également d'autres victimes.

Ils ne fournissent pas non plus le nombre de décès que l'on peut approcher par une extrapolation de chiffres nationaux selon tableau ci-dessous :

Risques /âge	France métropolitaine 2006			Boulogne prorata			Total
	65-74	75-84	85 et +	65-74	75-84	85 et +	
Chutes	688	2554	4775	1	4	8	14
Suffocations	357	802	1131	1	1	2	4
noyades	177	144	44	0	0	0	1
intoxications	97	196	186	0	0	0	1
feu	45	77	77	0	0	0	0
autres	517	969	1114	1	2	2	4
							24

D'après Bulletin épidémiologique du 2 mars 2010 enquête de l'institut de veille sanitaire sur 2006

Sur la base d'un prorata de la population (France 66 millions, Boulogne-Billancourt 115.000), le nombre de décès sur Boulogne serait de 24 / an pour la population considérée, toutes causes confondues.

Les chutes représentent 70 % des décès.

C'est donc à cette cause qu'il faut s'attaquer en priorité

Les chutes: un coût très élevé pour la communauté :

Le coût d'une hospitalisation directe pour la communauté - hors séquelles ultérieures- est estimé à 8000 €.

1-2- Les chutes, le 1^{er} facteur d'insécurité grave au domicile, un phénomène multifactoriel

La chute constitue souvent l'événement déclencheur, ou aggravant, d'une perte d'autonomie et de mobilité. La chute est un événement multifactoriel associé à un ou plusieurs facteurs de risque liés à la condition de l'individu, à ses comportements ainsi qu'à son environnement.

La survenue d'une fracture à la suite d'une chute dépend de la vulnérabilité physiologique de la personne et des caractéristiques de la chute. Les causes des chutes varient selon l'âge, l'état de santé et le niveau fonctionnel des aînés.

Depuis les années 1980, les chercheurs ont mis en lumière de nombreux facteurs de risque de chute. En effet, la chute résulte souvent d'une interaction complexe entre des facteurs de risque liés aux caractéristiques de l'individu (facteurs intrinsèques), à ses comportements ainsi qu'à son environnement (facteurs extrinsèques). Quant à la fracture, qui peut survenir à la suite d'une chute, elle dépend surtout des caractéristiques de la chute (hauteur, position, dureté de la surface d'impact) et de la vulnérabilité physiologique de l'individu (faible densité osseuse).

2- L'adaptation de l'habitat

Les statistiques tant nationales que locales nous montrent bien qu'il faut s'attaquer en priorité aux chutes, dont la grande majorité est due aux obstacles au domicile.

2-1- Etat des lieux à Boulogne-Billancourt

2-1-1- Le parc de logements sociaux

Les bailleurs sociaux et l'association Delphis : des partenaires de qualité au savoir-faire important sur la question

Nos rencontres avec les douze principaux organismes nous ont permis de constater que :

- Ceux-ci étaient sensibles à cette question. Il existe d'ailleurs une association Delphis dont l'objet social recoupe totalement notre sujet et dont nous avons rencontré les responsables. Celle-ci réunit plus de vingt bailleurs sociaux gérant près de 140.000 logements répartis sur 15 régions françaises. Elle a élaboré une méthode d'intervention et un cahier des charges précisant les actions à entreprendre pour sécuriser l'habitat. Elle estime le montant de l'investissement entre 8.000 et 10.000 euros par appartement.

- Cette association est prête à se mettre à la disposition de la municipalité et des organismes boulognais pour les assister dans la mise en œuvre d'un programme d'actions ambitieux. Il faut noter par ailleurs que certains organismes ont mis en place des directions «Handicaps et vieillissement », c'est le cas de l'Immobilière 3F- de Paris Habitat etc.. Enfin le groupe Efidis, présent dans notre ville, a mis en œuvre une action dans le XIV^e arrondissement, comparable à celle que nous préconisons. Ces organismes ont maintenant accumulé un savoir faire, compte tenu à la fois, de l'application obligatoire des nouvelles réglementations qu'ils doivent respecter dans les constructions neuves, (même si celles-ci concernent plus le handicap que le vieillissement des personnes âgées) et des adaptations ponctuelles demandées par leurs locataires âgées.

Les bailleurs sociaux, des partenaires importants de la municipalité

Nous pensons que la municipalité a la capacité d'engager des négociations avec les présidents et les directions des organismes, dans la mesure où ceux-ci sont obligés de faire appel à la municipalité pour obtenir des terrains à construire et des garanties d'emprunts.

Rappelons aussi que la municipalité dispose de contingents de réservation dans lesquels sa marge de manœuvre est relativement importante, sans compter l'Office Seine Ouest Habitat dans lequel la ville est membre du Conseil d'administration.

Les bailleurs sociaux possèdent plus de 6000 logements anciens à Boulogne, dans lesquels ils constatent un vieillissement de leurs locataires (plus de 25% ont plus de 60 ans) mais ceux-ci, ce qui est paradoxal, n'ont pas anticipé le vieillissement de leurs locataires et n'ont donc pas engagé d'actions significatives au bénéfice de leurs locataires vieillissants.

Les locataires d'appartements HLM sont « quasi assignés à résidence » : Leur mobilité résidentielle est quasiment nulle, à la fois parce que les places en résidences spécialisées seront de plus en plus réservées aux personnes très dépendantes, que le prix des loyers et des charges dans le secteur privé exclut, pour la majorité d'entre eux, de rechercher une autre solution ailleurs que dans le logement

social. Enfin, toutes les enquêtes auprès de ces personnes soulignent que ce serait un véritable déchirement de quitter leur voisinage, et leurs souvenirs présents dans leur logement.

Des conditions de financements de ces actions existent et sont proposées par le Ministère des Finances, en accord avec les ministères du Logement et de la Santé, sous forme de déduction des travaux par une reprise sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB). En effet, conformément à l'instruction fiscale 6c-4-02 no 177 du 15 octobre 2002, les dépenses engagées par les organismes d'HLM pour l'accessibilité et l'adaptation des logements aux personnes en situation de handicap sont déductibles. Resterait à la charge de la Municipalité l'aménagement des abords des immeubles.

Les fédérations d'associations d'aide au maintien à domicile, l'Agence nationale à la personne et la Commission de la sécurité des consommateurs préconisent une politique de prévention et ont mis au point un guide, mis à la disposition des intervenants professionnels afin que ceux-ci soient en mesure de procéder au diagnostic des risques d'accidents domestiques et de faire les préconisations nécessaires.

2-1-2- Le parc de logements privés

Rien n'est fait de façon organisée ou centralisée à Boulogne et aucune information n'est disponible sur le sujet dans le parc privé. On peut seulement espérer que les Boulonnais ont déjà pris leurs dispositions....

Les premiers résultats de la mission Wauquiez permettent de dégager les points suivants, dont nous pouvons nous inspirer:

- Il n'existe pas de modèle régalien (type sécurité routière ...) de la mise en conformité des logements : il faut donc convaincre, en dédramatisant : parler du mieux vivre , du mieux-être et plus longtemps chez soi : l'information, la sensibilisation sont fondamentales .
- 52% des interventions sont de bon sens (déplacement de tapis, de meubles, repositionnement de l'éclairage et sont donc gratuites ; un diagnostic durant 1h 30à 2 heures permet de les régler.
- 43% font l'objet de petits bricolages (pose de poignées WC et SDB), déclenchement d'éclairage par détecteur de présence, chemin lumineux de la chambre à la salle de Bains ou WC : coût moyen des interventions : 150 €
- 15% conduisent à des devis plus lourds (pose de douche à l'italienne, modification escalier, etc...) et font l'objet d'une mise en relation avec les organismes plus spécialisés (PACT , ANAH, CG).
- Profiter du crédit d'impôts ; les caisses de retraite ARRCO/ AGIRC ou institutions de prévoyance, donnent des subventions (100€ ?) via leur fonds social.
- Il y a lieu de professionnaliser les intervenants et de bien les former.

2-2- Préconisations pour Boulogne-Billancourt

2-2-1- Un plan quinquennal pour le logement social

Mobiliser la municipalité

Le Maire a déjà prouvé qu'il était très préoccupé par l'augmentation de la sécurité des seniors. La sécurisation de l'habitat (des abords des immeubles à la salle de bains) correspond à une des mesures incontournables pour augmenter la sécurité de ses concitoyens.

Pour qu'une action significative soit engagée, le Maire devra réunir les organismes pour leur demander de réfléchir à un programme d'adaptation de leur parc sur 5 ans.

Cette politique transversale implique de désigner un Chef de projet qui portera la volonté de la municipalité et suivra la mise en œuvre du programme (Compétence commune étendue au parc privé)

Le lancement de cette politique pourrait se faire en organisant un séminaire de travail avec l'assistance de l'association Delphis et du CLIC de Boulogne. Celui-ci réunirait des représentants des organismes d'HLM, des associations d'aide au maintien à domicile, des gérontologues de l'Hôpital Ambroise Paré, des pompiers et bien sûr des représentants du Conseil Municipal et des services techniques etc..

Définir un plan quinquennal d'adaptation de l'habitat

Ce plan préciserait le nombre d'appartements à sécuriser par organisme, leur localisation, le calendrier de réalisation, les conditions d'attribution afin de pouvoir optimiser les aménagements sur la durée, les responsabilités de chacun des partenaires ainsi qu'un dispositif d'évaluation.

Le patrimoine social ancien à Boulogne est estimé à 6000 logements. Les enquêtes sociales réalisées par les organismes donnent une estimation de 20 à 25% de locataires de plus de 60 ans. Compte tenu de cette estimation c'est 20% de ce parc qu'il faudrait adapter.

Sur la base de l'estimation de 10.000 euros par appartement, c'est une somme de 12 millions d'euros que les organismes devraient investir au prorata du nombre de leurs logements. Cet investissement, rappelons le, ouvre droit à une déduction fiscale.

Il faut ajouter à cette somme le coût de l'aménagement des abords des immeubles qui serait à la charge de la Communauté de communes.

2-2-2- Une plate-forme de services pour le logement privé

Créer des plateformes de services

Pour compléter les adaptations de l'habitat et améliorer les conditions de vie des personnes, nous préconisons la création de plateformes de services dans certains quartiers de Boulogne.

A titre expérimental, on pourrait commencer par installer ce dispositif dans le quartier « République-Point du Jour » où se trouve le Square de l'Avre ou « Billancourt – Rives de Seine » où se trouve le grand ensemble du Pont de Sèvres.

Celles-ci pourraient être créées sous l'égide du CCAS.

Elles auraient pour fonction d'être :

- un lieu d'information destiné à toutes les personnes concernées par les services aux personnes âgées (entourage familial – médecins – associations spécialisées – professionnels de santé etc..).
- un espace de services dans lequel les personnes disposeraient de petits services techniques qui ne nécessitent pas de faire appel à un artisan,
- une permanence administrative des différentes administrations afin de répondre aux demandes ponctuelles et éviter des déplacements ou des appels téléphoniques compliqués etc..

Le CCAS ou une association mandatée s'engagerait à répondre à la demande. Le financement pourrait être assuré à la fois par le Conseil général, la Ville mais aussi par les usagers et les bailleurs sociaux. Cette notion de plateforme existe actuellement sous la dénomination de « Régie de quartier ». Un statut, des financements une organisation existent donc déjà. Il faudrait réfléchir à une adaptation qui prenne en compte les services aux personnes âgées, tels que nous les avons décrits ci-dessus.

Faire une vraie campagne d'information sur le sujet en utilisant tous les supports disponibles en la matière : BBI, circularisation des seniors, flyers au CLIC et chez les praticiens de toutes natures, sensibilisation dans les clubs seniors

Accueillir l'animation Giga Seniors, espace dédié pour un ou deux jours dans un gymnase prêté par la ville : présence de médecins, des représentants de la police et de la gendarmerie, d'associations et de structures spécialisées.

Organiser et fédérer les intervenants ou les re-déployer

Nommer un chef de projet « sécurité physique » interlocuteur des partenaires, en charge des actions, de leur suivi et de la communication.

Fédérer, former les intervenants : ce sont en effet les travailleurs sociaux, les bénévoles des associations, le personnel médical qui doivent être le relais de solidarité sur le terrain et lutter contre l'isolement.

Disposer de travailleurs sociaux plus nombreux pour effectuer les diagnostics et réaliser l'accompagnement nécessaire. La durée d'un « audit » au domicile est d'environ 1h30. Ils peuvent résoudre 80% des actions de prévention

Disposer d'intervenants labellisés (artisans) qui s'engagent sur une charte de prix pour réaliser les travaux de première urgence de mise en « conformité ou pour réaliser de petits bricolages. 15% des actions possibles de prévention coûtent moins de 150 €.

Créer la « Maison du bien vieillir » et développer l'association « Voisins solidaires » déjà en place à Bordeaux, Vanves, Cannes et bientôt à Issy .

Impliquer les conseils de quartier dans les actions ci-dessus.

Rechercher des partenariats

Outre le Conseil Général et une subvention ville de Boulogne, les caisses de retraite, à travers leur fonds social et les mutuelles et assureurs divers peuvent être approchés : Mederic MALakoff serait par exemple disposer à participer à une expérience pilote sous réserve d'une réelle volonté politique de faire et de la désignation d'un intervenant responsable.

Boulogne-Billancourt pourrait se fixer pour objectif d'obtenir le label « Ville Sécurité des Seniors »

La ville de Boulogne peut devenir une référence en matière de sécurité des personnes âgées en combinant des actions mises en œuvre dans l'espace privé et public.

Elle pourrait obtenir le label « Ville sécurité des Seniors »

3- La condition des individus et leur comportement

3-1- Etat des lieux et retour d'expériences existantes

Facteurs de risque liés à l'individu

Les facteurs intrinsèques incluent les conditions de santé qui peuvent augmenter le risque de chute des aînés, soit les maladies chroniques, l'altération des capacités motrices, les déficits visuels, l'hypotension orthostatique, les déficits cognitifs, la dépression, l'incontinence urinaire et les médicaments. Ce sont les facteurs les plus étudiés et ceux qui ont atteint les plus hauts niveaux de preuve scientifique. Ils sont les principales cibles de la plupart des programmes d'intervention multifactorielle personnalisée de prévention des chutes.

Les principaux facteurs comportementaux (extrinsèques) sont les habitudes de vie (consommation d'alcool, sédentarité, malnutrition) et les comportements à risque (par exemple l'absence d'utilisation d'aide à la marche, lorsque requise). Les stratégies d'éducation ciblant les facteurs comportementaux sont considérées comme insuffisantes, mais nécessaires dans le cadre d'interventions multifactorielles personnalisées de prévention des chutes.

Au Canada

Le cadre de référence ministériel recommande, en vue d'une implantation multifactorielle personnalisée, une intervention sur un minimum de quatre facteurs de risque dont les trois facteurs essentiels et au moins un facteur complémentaire parmi les quatre proposés.

Les trois facteurs essentiels sont :

- Les capacités motrices (ou marche et équilibre);
- les médicaments;
- l'environnement domiciliaire,

Les quatre facteurs complémentaires sont ,

- la malnutrition (ou dénutrition);
- l'hypotension orthostatique;
- les déficits ou troubles de la vision;
- la consommation d'alcool.

Au Royaume-Uni

Nos voisins anglais ont démontré récemment l'efficacité des programmes de prévention basés sur des actions convergentes combinées (ateliers d'équilibre + conseils nutritionnels + aménagements des logements + ...). En 12 mois, les chutes ont baissé de 55% chez les sujets ayant suivi le programme. Sans compter que ces personnes ont retrouvé autonomie et forme physique ce qui leur permettra de préserver au long terme les bénéfices de ces actions.

3-2- Préconisations pour Boulogne-Billancourt

3-2-1- Des actions et des mesures visant au maintien des capacités des personnes âgées

Entretenir ses muscles, conserver de la souplesse, pour moins tomber ou se relever plus facilement après une chute. Voilà tout l'intérêt des ateliers équilibre.

C'est à cela que participent les ateliers « Équilibre » qui, avec les ateliers du « Bien vieillir » et les cycles d'activation cérébrale « Pac Eureka », sont un des piliers de la trilogie mise en place par la MSA d'Alsace pour le maintien à domicile des personnes âgées le plus longtemps possible.

Nous pensons que notre ville pourrait s'inspirer de des expériences déjà en place avec des partenaires comme les caisses de retraite.

«Pac Eurêka», Le cycle d'activation cérébrale

Ce programme se situe dans un objectif de prévention de la perte d'autonomie, mais il est spécifiquement orienté sur la prévention de la détérioration des facultés intellectuelles. Il s'agit d'un programme d'activation cérébrale mis en place en 1989 avec la Fondation nationale de gérontologie. Il se décline en séances hebdomadaires composées d'exercices ludiques faisant travailler les différents types de mémoire.

Les ateliers «Équilibre»

Ces ateliers prodiguent de précieux conseils utiles pour garder l'équilibre dans la vie quotidienne et aident à dédramatiser la chute en apprenant à se relever.

3-2-2- Informer, sensibiliser et former aux risques mais surtout aux moyens de les éviter

Là encore des expériences intéressantes ont été mises en place et desquelles on pourrait s'inspirer. Comme par exemple les ateliers bien vieillir mis en place par le MSA Alsace.

Les «Ateliers du bien vieillir»

Ouverts aux personnes de plus de 55 ans, ces ateliers sont centrés autour de six thématiques portant sur la santé :

- Bien dans son corps, bien dans sa tête.
- Pas de retraite pour la fourchette.
- Les cinq sens en éveil, gardez l'équilibre.
- Faites de vieux os.
- Dormir quand on n'a plus vingt ans.
- Le médicament, un produit pas comme les autres.

Plusieurs moyens simples existent pour prévenir les chutes

- Etre bien suivi sur le plan médical, pour réduire les risques de malaise et les troubles de l'équilibre.
- Porter des lunettes bien adaptées à sa vue.
- Adopter une alimentation saine et équilibrée.
- ...

Il s'agit donc d'informer dès 60 ans les personnes sur les mesures à prendre pour préserver leur forme et leur autonomie.

L'IPAD (Institut de prévention des accidents domestiques) et L'ALEP (A l'école de la prévention) proposent des formations et des ateliers pratiques aux collectivités. Ils ont notamment tout un cycle sur la prévention des chutes selon la catégorie d'âge : <http://ipad.asso.fr/animations/atelier-de-la-chute/>

Les risques sur la voie publique La sécurité des personnes âgées hors de leur domicile

1- Les accidents de la circulation

1-1- L'état de la sécurité routière

D'après les statistiques, les personnes âgées sont surexposées au risque routier, particulièrement au-delà de 75 ans.

Les personnes de plus de 75 ans constituent la classe d'âge ayant le moins bénéficié de la baisse de la mortalité routière enregistrée depuis 2002.

Ainsi, si depuis 2002, la mortalité sur les routes a baissé globalement de 44.9%, elle a, en revanche, baissé deux fois moins pour les plus de 75 ans (- 25,5%).

Selon le Centre d'Etudes sur les Réseaux Transport Urbanisme (CERTU), en 2007, 68% des piétons tués avaient plus de 60 ans et 25% plus de 80 ans.

Alors que la mortalité piétonne a baissé de 37,4% depuis 2002, celle des plus de 75 ans n'a baissé que de 16,6% au cours de la même période.

Selon les travaux de l'Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité (INRETS), l'accident survient pour cette classe d'âge sur un passage piéton soit en début de traversée (le piéton hésitant puis décidant finalement de traverser), soit le plus souvent en milieu ou fin de traversée (le piéton ayant mal estimé la vitesse des véhicules ou sa propre durée de traversée).

1-2- Les mesures nationales et locales de prévention

Les brochures éditées par le Ministère de l'Intérieur et par la Préfecture des Hauts-de-Seine à l'intention des seniors de plus de 60 ans (cf. partie I) visent aussi à protéger les personnes âgées prises, en tant que piétonnes ou conductrices, des accidents de la circulation.

Des conseils pratiques figurent sur le site de la sécurité routière à l'instar de ceux qui sont mentionnés dans ces brochures.

On constate que les villes des Hauts-de-Seine qui ont créé des Conseils de seniors utilisent largement cette structure pour sensibiliser les seniors au thème de la sécurité routière. Ainsi, les membres du Conseil communal des aînés de la ville d'Issy-les-Moulineaux sont répartis en diverses commissions dont l'une traite de la sécurité routière. En particulier, sont prévues des réunions de révision du code de la route et des manifestations de prévention routière.

A Valenciennes, une commission du Conseil des seniors traite de la sécurité des piétons.

Apparemment, ni la police nationale ni la police municipale de Boulogne-Billancourt ne mènent d'actions de sensibilisation à l'égard des seniors. Elles semblent réserver leurs actions de sensibilisation aux jeunes.

1-3- Les mesures complémentaires préconisées

Dans la mesure où la police nationale et municipale de Boulogne-Billancourt semblent mettre la priorité sur les publics jeunes, il nous paraît très opportun que les Clubs seniors de la ville s'emparent de ce thème avec le concours des centres de prévention routière.

Cela d'autant plus que, compte tenu de l'importance de son trafic routier, la ville de Boulogne – Billancourt présente des difficultés de circulation pour les personnes âgées.

Les Clubs senior ont déjà organisé de telles actions. Compte tenu de l'évolution des publics, nous pensons que ces actions doivent être répétées tous les 2 à 3 ans.

Il s'agit d'un sujet d'intérêt général qui peut être facilement abordé de manière ludique.

Idéalement, il faudrait prévoir aussi des exercices de conduite accompagnée d'un bénévole formé.

2- La voirie et l'urbanisme

2-1- Les propositions nationales

Le Guide mondial des villes amies des aînés édité par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), le 1^{er} octobre 2007, met l'accent, parmi toutes ses recommandations, sur l'importance de proposer un urbanisme adapté aux personnes âgées.

Dans le prolongement de sa publication, un plan national «bien vieillir 2007-2009» a été élaboré conjointement par le Ministère de la Santé et de la Jeunesse, des Sports et le ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité et de la Ville.

Il prévoit la création d'un label « Bien vieillir, vivre ensemble » qui peut être décerné à une ville qui s'illustre particulièrement dans des actions destinées à accroître la qualité de vie pendant la vieillesse. Une des mesures préconisée en vue de l'obtention du label vise à demander aux communes de réaliser un audit urbain, dont l'objectif est d'évaluer dans quelle mesure un quartier répond aux besoins des personnes âgées.

Cet audit doit permettre de repérer les carrefours et les voies à traverser présentant un caractère de dangerosité ou de difficulté de déplacement pour les personnes âgées. D'autres aspects comme le mobilier urbain adapté aux personnes âgées font partie de l'audit.

A l'issue de cet état des lieux, il faut ensuite établir un plan d'actions sur quelques années.

A titre d'exemple, la nécessité des actions suivantes pourra apparaître :

- la mise en place d'un signal sonore pour traverser,
- d'augmenter le temps prévu pour traverser,
- d'installer des comptes à rebours de passage des feux du rouge au vert,
- de créer des ilots centraux sur les chaussées à grand trafic,
- un abaissement des trottoirs,
- d'améliorer l'entretien des trottoirs et de mieux les éclairer,
- etc.

2-2- Les propositions locales

On retrouve cette préoccupation dans les villes qui ont mis en place des Conseils de seniors.

Ainsi, la commission urbanisme transport du Conseil des seniors de la ville d'Antony traite de l'amélioration de la desserte autobus de certains quartiers, de la circulation piétonne, des problèmes d'accessibilité aux bâtiments publics, de la place donnée aux vélos, du mobilier urbain (bancs de repos et sanitaires).

2-3- Les propositions complémentaires

Il nous semble que la ville de Boulogne-Billancourt pourrait prévoir la réalisation d'un audit urbain ou le renouveler afin de tenir compte de l'évolution de ses infrastructures.

En effet, sa taille, sa densité et les difficultés de circulation justifient largement cette action.

Les réalisations de voirie et d'urbanisme d'une ville soucieuse d'aider les personnes âgées à circuler de manière plus sûre sont bénéfiques pour d'autres catégories de personnes : personnes à mobilité réduite, handicapées, malades chroniques, parents avec petits enfants.

Les risques liés à la délinquance
et à la maltraitance
La sécurité des personnes âgées
vis-à-vis des personnes malveillantes

1- Les actes de délinquance

1-1- L'état de la délinquance

La délinquance au plan national est appréhendée par type d'infraction, au sens large du terme, sans tenir compte de l'âge des victimes.

Néanmoins, en effectuant des recoupements et des extractions de fichiers, des statistiques nationales font quand même apparaître qu'en termes de sécurité physique, la population âgée apparaît globalement moins exposée par rapport au reste de la population.

Cette situation masque en même temps la surexposition des personnes âgées à des infractions facilitées par leur état de vulnérabilité.

Ainsi, alors qu'ils ne représentent que 20% de la population, les seniors représentent :

- 74% des usages frauduleux des cartes de crédit,
- 67,1% des vols par ruse,
- 51% des abus de confiance.

De plus, les victimes âgées enregistrent depuis 2002 une baisse moins favorable de la délinquance (- 11.1%) que l'ensemble de la population (- 16.9%).

Ainsi, les coups et blessures volontaires ont même augmenté à l'encontre des seniors de 45,4% entre 2002 et 2008.

Nous avons interrogé la police nationale (M Alter) et municipale (M Delvalle) afin de connaître les statistiques de la délinquance à l'encontre des seniors à Boulogne-Billancourt. Les fonctionnaires rencontrés nous ont indiqué ne pas tenir de statistiques identifiant la catégorie d'âge des victimes. Néanmoins, ils confirment que la délinquance s'inscrit dans les mêmes tendances qu'au plan national.

En résumé, les seniors de Boulogne-Billancourt sont rarement victimes d'agressions physiques sur la voie publique ou à domicile mais sont fréquemment victimes de vols par ruse et par fausse identité.

Les situations particulièrement à risques sont les suivantes :

- sur la voie publique : lors des opérations de retrait d'argent dans les distributeurs automatiques de billet,
- à domicile : faux agents municipaux, d'EDF, de police s'introduisant à domicile et dérobant des objets de valeur ; surfacturation par des professionnels de services ou de travaux ou réalisation de travaux inutiles et parfois, très coûteux etc.

1-2- Les mesures nationales de prévention

Le Ministère de l'Intérieur et la Préfecture des Hauts-de-Seine ont édité des brochures à l'intention des seniors de plus de 60 ans destinée à leur donner des conseils pratiques pour lutter contre les formes d'insécurité qui les concernent. Elles donnent une foule de recommandations pratiques avec des explications claires. Elles sont jointes en annexe 1 et 2.

A la suite de l'assassinat d'un couple de retraités vivant à Pont – Saint - Maxence (Oise) en janvier 2010, le Ministère de l'Intérieur a annoncé la mise en place d'un plan d'actions destiné à améliorer la sécurité des personnes âgées comprenant entre autres, un dispositif intitulé « Tranquillité seniors ».

Ce dispositif est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2010. Il s'agit en premier lieu de recenser les personnes âgées isolées déjà identifiées dans le fichier « canicule » et celles qui se signaleront spontanément aux services de l'Etat.

Le second volet va privilégier les actions de proximité. Tous les services publics, sociaux ou associatifs qui sont au contact quotidien avec les seniors pourront informer les services de police ou de gendarmerie de tous faits pouvant apparaître comme anormaux, de toute situation d'isolement marquée pouvant poser un problème de sécurité publique.

Des patrouilles effectuées par des gendarmes ou les policiers en activité voire des réservistes ou des citoyens volontaires pourront être organisées au domicile des personnes âgées lorsque les circonstances le justifieront.

En parallèle de l'opération « tranquillité seniors », le Ministère de l'Intérieur doit organiser une campagne d'information et de sensibilisation à destination des personnes âgées et des professionnels qui les entourent autour des « réflexes sécurité » du quotidien :

- mettre en garde les seniors contre les menaces les plus fréquentes (escroqueries et cambriolages) en les informant au sein des clubs de 3^{ème} âge ou sur les marchés,
- sensibiliser l'entourage des seniors (services sociaux, postiers, policiers municipaux) afin qu'il soit plus vigilant et joue un rôle de relais avec les forces de police,
- publier un guide pratique sur les « réflexes sécurité » à mettre en œuvre au quotidien.

1-3- Les mesures de prévention de la ville de BB

Les brochures du Ministère de l'Intérieur et de la Préfecture des Hauts-de-Seine sont disponibles dans les bureaux d'accueil de la police nationale et municipale. Elles sont diffusées par les agents de la police nationale dans le cadre de l'opération « tranquillité senior ». On les trouve aussi au Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC).

L'opération « Tranquillité senior » est déployée par la police nationale de Boulogne-Billancourt. Un fonctionnaire a ainsi réalisé deux missions de sensibilisation auprès de deux maisons de retraite de Boulogne-Billancourt.

Le public concerné a été de 80 personnes qui ont reçu en plus les brochures du Ministère de l'Intérieur et de la Préfecture des Hauts-de-Seine. Le fonctionnaire affecté à cette mission (M. Coste) part en retraite dans les semaines qui viennent et sera normalement remplacé.

La police municipale nous indique ne quasiment plus être sollicitée pour des accompagnements de seniors aux distributeurs automatiques de billet. Le bilan d'activité présenté par M. Delvalle confirme qu'ils n'ont effectué aucune intervention de ce type au cours des années 2009 et 2010.

Au sein du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), il existe un service de téléassistance mis en place par le CLIC. Il s'agit, pour rappel, d'un service adapté à la ligne téléphonique qui permet d'entrer en contact 24h/24 avec une personne formée pour répondre aux situations d'urgence rencontrées à domicile.

Ce dispositif, même s'il n'est pas conçu dans cet objectif, pourrait être utile en cas d'agression physique si la personne âgée avait la présence d'esprit et la possibilité d'actionner le bouton d'appel.

Dans la mesure où les seniors sont surtout victimes d'abus de confiance et de vols par ruse, ce dispositif ne constitue pas une réponse. Dans les faits, il joue un rôle important en termes de sécurité physique en cas de chute, malaise etc. même s'il n'est pas adapté aux pathologies type Alzheimer et nécessite que la personne âgée indique une personne de référence proche de son domicile disposant de ses clés d'appartement.

La police nationale et la police municipale entretiennent des liens étroits avec le CLIC. Nous avons noté, en particulier, deux types de situations dans lesquelles les échanges semblent très bien fonctionner :

- lorsque des personnes âgées ne répondent pas aux personnes qui se présentent à leur domicile (service de livraison des repas etc.), le CLIC avertit les pompiers qui sollicitent eux-mêmes la police,
- en cas de signalement de personnes âgées désorientées, la police nationale ou municipale prévient le CLIC et son équipe médico-sociale prend le relai.

Il est aussi à noter la présence d'une Assistante sociale (Mme Michel) rattachée à la police nationale. Son rôle est de recevoir les victimes ou auteurs d'infractions pénales ayant des conséquences sociales.

Les Clubs senior sont aussi un bon relai d'information et de sensibilisation à maintenir. De plus, compte tenu de la proximité entre les responsables et les personnes âgées, les messages passent bien sans créer de climat anxiogène d'après Mme DELTHIL en charge de l'animation de la ville.

1-4- Les mesures complémentaires préconisées

En synthèse, la délinquance violente à Boulogne-Billancourt envers les personnes âgées reste, fort heureusement, marginale. Dès lors, ce constat ne nous conduit pas à envisager de proposer des actions et des moyens lourds.

Il nous apparaît, en revanche, nécessaire de renforcer et d'améliorer les actions de sensibilisation aux situations à risque en veillant à respecter des principes adéquats de communication vis-à-vis de cette population fragile.

Ainsi, selon nous, les actions doivent être :

- envisagées avec simplicité et pragmatisme afin d'être comprises par le plus grand nombre,
- ponctuelles afin de ne pas créer de climat anxiogène particulièrement inopportun avec des personnes âgées,
- répétées afin que les conseils et messages ne soient pas oubliés,
- mixées d'oralité et d'écrit car l'écrit seul ne peut être suffisant.

Les brochures éditées par le Ministère de l'Intérieur et par la Préfecture des Hauts-de-Seine constituent un bon support de communication mais qui doit être complété par des messages oraux.

Le Groupe pense qu'au-delà des canaux de distribution actuels type Commissariat de la police nationale et bureaux de la police municipale, les conseillers de quartier pourraient être un relai important de diffusion des messages de prévention. Les marchés de Boulogne-Billancourt et les permanences de quartier sont le lieu idéal pour ces actions de sensibilisation.

Les actions de sensibilisation des seniors aux risques d'agression engagées dans le cadre de l'opération « Tranquillité seniors » devraient être, bien entendu, poursuivies, avec des agents de la police nationale ou municipale. Elles devraient, à notre avis, être réorientées vers les clubs seniors plutôt que vers les maisons de retraite où par définition les personnes âgées sont plus encadrées.

Des interventions en public des agents de la police nationale ou municipale pourraient être organisées si toutefois, ces agents ont la disponibilité et l'aptitude pour les assurer même si celles-ci ne pourront toucher à chaque fois qu'un petit nombre de personnes parmi l'ensemble de la population concernée. Des rappels de ces règles de prévention sous forme de messages courts peuvent aussi être faits dans le B.B. I. largement lu par les seniors de Boulogne-Billancourt.

NB : il semble que les personnels du CLIC qui se présentent au domicile des personnes âgées ne disposent pas d'une carte professionnelle avec leur nom et leur photographie. Il paraît nécessaire de remédier à cette situation.

2- La maltraitance

2-1- L'état de la maltraitance

Cette notion de maltraitance envers les personnes âgées * est délicate à appréhender et source d'un intérêt assez récent des pouvoirs publics et de l'opinion publique. Dès lors, on constate assez logiquement que très peu de statistiques existent sur ce sujet et sont évidemment peu fiables.

Selon le réseau Allo Maltraitance (ALMA), les principales maltraitances à l'encontre des personnes âgées s'exerceraient très majoritairement à domicile plutôt qu'en institutions et seraient respectivement, par ordre d'importance, la maltraitance psychologique, la maltraitance financière et la maltraitance physique.

Il semble que les hommes n'en soient pas moins victimes que les femmes.

La famille demeurerait la première source de maltraitance pour les personnes âgées.

Les aidants intervenant à domicile seraient très rarement auteurs de maltraitance. Sur ce point, on peut penser que les statistiques ne reflètent pas l'impression générale.

Dans les institutions, les négligences seraient la première forme de maltraitance suivies par la maltraitance psychologique.

** définition : acte isolé ou répété ou absence d'intervention appropriée qui se produit dans la relation de confiance et cause un préjudice ou une détresse.*

*** Réseau de proximité qui fait appel à des bénévoles formés à l'écoute et aux différents aspects de la maltraitance*

2-2- Les mesures nationales de prévention

L'Etat a mis en place, en février 2008, un numéro national d'appel (le 39.77) destiné au signalement des cas de maltraitance des personnes âgées soit par ces dernières elles-mêmes soit par des témoins : famille, entourage amical et aidants. (cf annexe 3)

Géré par l'Association Française pour la bientraitance des aînés et/ou handicapés et le réseau ALMA, cette plateforme d'écoute téléphonique, ouverte du lundi au vendredi, de 9 h à 19 h, traite ainsi plus de 45 000 appels par an.

Dans le prolongement du plan destiné à améliorer la sécurité des personnes âgées vu dans la partie I, un projet de loi devrait (a priori, il n'a pas été adopté) :

- créer une circonstance aggravante pour les vols commis par les personnes exerçant une profession de services aux personnes âgées,
- renforcer la surveillance des entreprises qui exercent des missions de sécurité privée à destination des seniors (dépôt d'une déclaration spécifique du Dirigeant en Préfecture et formation spécifique du personnel),
- allonger de 3 à 10 ans le délai de prescription pour les délits d'abus financiers commis au préjudice des personnes âgées.

2-3- Les mesures de prévention du Conseil Général

Le Conseil Général du Département des Hauts-de-Seine a mis en place, en 2002, une nouvelle association, Solres 92, chargée de la prévention et de la lutte contre la maltraitance des personnes âgées.

Cet organisme a trois missions principales :

- répondre aux appels provenant du 3977,
- soutenir par différents moyens les familles accompagnant des personnes âgées dépendantes,
- réaliser des formations à la bientraitance en direction des personnels des entreprises d'aides à domicile. Pour cela, Solres 92 dispose de 15 formateurs et ses actions de formation sont agréées dans le cadre de la formation continue.

2-4- Les mesures de prévention de la ville de BB

La prévention repose largement sur le CLIC.

Ainsi, les personnels du CLIC peuvent constater un problème de maltraitance dans leurs visites à domicile des personnes âgées ou en être saisis :

- directement par la personne âgée ou par son entourage,
- indirectement lorsque les écoutants de Solres 92 ayant reçu une plainte via le 39.77 estiment qu'une enquête doit être menée en collaboration avec les structures locales en charge des personnes âgées.

Et bien entendu, le dépliant sur le numéro 39.77 est disponible au sein du CLIC.

Les Clubs senior de la ville jouent aussi un rôle de sensibilisation au risque de maltraitance ne serait-ce qu'en distribuant le dépliant sur le numéro 39.77.

2-5- Les mesures complémentaires préconisées

Dans le cadre des propositions du Groupe, il est décidé de centrer la réflexion sur le sujet des maltraitements à domicile ceci, à la fois, compte tenu des statistiques vues au point a, et des contrôles administratifs en vigueur qui régissent les institutions accueillant les personnes âgées.

De plus, il n'est pas certain que la ville de Boulogne-Billancourt puisse s'ingérer dans la gestion de ces institutions.

Il est aussi très compliqué de s'ingérer dans les relations familiales.

La ville de Boulogne-Billancourt organise différents services d'aides à domicile :

- ceux qui sont gérés à travers des contrats dont la mairie est cocontractant comme les services de repas à domicile gérés par la Direction de l'action sociale, de la santé et du CCAS avec la société Avenance,

- ceux qui sont recommandés par le CLIC, en particulier, les services d'aide à domicile (cf annexe 4).
La bientraitance est déjà partiellement prise en compte.

Ainsi, le contrat signé avec la société Avenance prévoit que les chauffeurs livreurs de repas ne doivent pas se contenter de déposer le panier repas à domicile mais doivent aussi assurer une mission de veille sociale sur la santé physique et psychologique des personnes âgées.

Le Groupe estime qu'il faut aller au-delà des réglementations dans ce domaine et que tous les personnels intervenant au domicile des personnes âgées devraient être formés régulièrement à la bientraitance des personnes âgées.

Il nous semble que le CLIC devrait être force d'incitation vis-à-vis des sociétés inscrites dans la plaquette des services d'aide à domicile. Solres 92 pourrait leur être recommandé comme organisme de formation.

Le CLIC a le projet de centraliser toutes les entreprises d'aide à domicile de GPSO. La mise en œuvre de ce projet pourrait permettre de s'assurer que ces entreprises sont exemplaires en termes de formation de leurs personnels à la bientraitance des personnes âgées.

NB : Solres 92, par l'intermédiaire de Mme Tounsy, est tout-à-fait d'accord pour intervenir dans un forum senior si la ville en décidait l'organisation. Elle nous a confirmé être intervenue au sein de l'association « bien vieillir à Boulogne ».

<p><u>Une vision globale de la sécurité des seniors</u> <u>Les seniors au cœur de la ville</u></p>
--

1- Un Conseil des seniors à Boulogne-Billancourt

La création d'un Conseil des Seniors est proposée au Conseil Municipal. Cet organisme consultatif existe déjà au sein de nombreuses municipalités et notamment à PARIS 10ème, 11ème, 19ème, Nice, Toulouse, Vincennes, Valenciennes, et pour les Hauts de Seine Neuilly, Issy-les-Moulineaux, Vanves..

1-1- Le But

- Améliorer la qualité de vie des personnes âgées en bénéficiant de leur expérience.
- Outil consultatif, c'est un organe de réflexion et de proposition, en liaison avec les Conseils de Quartier, pour sensibiliser l'Equipe Municipale aux problèmes spécifiques des Seniors.
- Observer une neutralité stricte religieuse, politique, syndicale.

1-2- Le Recrutement

Par appel de candidatures aux Boulonnais(es) âgés de 60 ans et plus.

- 2/3 des membres tirés au sort parmi les candidats
- 1/3 des membres au titre de compétences reconnues.

1-3- L'Organisation

- Le Président est choisi parmi les membres et désigné par le Maire
- Règlement intérieur (cf en annexe ri Paris 10ème)
- Exemples de Commissions :
 - * Dépendance, santé, habitat
 - * Transports, mobilité, accessibilité
 - * Culture, loisirs, sports
- Réunions : 3 réunions plénières par an + réunions de commissions

1-4- Exemples

Neuilly : entretien avec Jean Jacques Pirson, Maire-adjoint délégué aux Seniors

Le Conseil, créé il y a un peu plus de deux ans est présidé par l'adjoint et composé de 12 à 20 membres désignés pour leur ouverture, leur sens de l'écoute et leur représentativité dans les différentes sensibilités sociales.

Il est renouvelé chaque année par moitié, déjà 3 renouvellements depuis sa création. Il se réunit toutes les 6 à 8 semaines en séance plénière avec ordre du jour et questions d'actualité.

C'est une « base d'écoute » importante qui doit permettre de mieux gérer dans le champ des compétences municipales, les problématiques liées au vieillissement, discuter les idées au sein de groupes de travail et les communiquer sans les enfermer « dans un palais doré ».

Parmi les sujets traités : le logement intergénérationnel, l'urbanisme, l'animation des seniors, la mise à disposition de moyens de transport, la création d'un espace informatique etc....

Issy-les-Moulineaux : entretien ajourné– informations recueillies auprès des services.

Le Conseil des aînés compte 45 membres de plus de 55 ans tous désignés par le Maire adjoint chargé du secteur. L'instance est actuellement organisée autour de sept commissions : sécurité routière, culture et loisirs, internet, intergénérationnel, environnement, mémoire de la ville et communication.

Néanmoins ce dispositif pourrait évoluer en faveur d'une assemblée unique qui examinerait les questions soumises par le comité des sages.

Le Conseil se réunit 3 fois par an, 2 assemblées ordinaires et une assemblée générale en présence du Maire et l'activité et les initiatives régulièrement reprises dans la revue municipale.

2- Un dispositif d'information complet, performant et systématique

- Numéro spécial du BBI type « hors série »,
- Page dédiée seniors dans le BBI,
- Diffusion la plus large possible par le biais des supports (site web) des structures (permanences de quartiers, lieux d'accueil du public, marchés) ou d'initiatives municipales et associatives (forums, rencontres etc...)

BIBLIOGRAPHIE

1- Sécurité des personnes âgées hors du domicile et liée à la délinquance

Rapport du Député Edouard COURTIAL sur les besoins de sécurité liés au vieillissement de la population de Mai 2010

Etude « seniors, mobilité et risque routier » 2008 sur le site de la prévention routière

Guide mondial des villes amies des aînés de l'O.M.S.

Plan national 2007-2009 Bien vieillir-vivre ensemble

Plan national 2007-2009 : Protocole conseillé pour la phase d'audit urbain

Rapport 2009 de l'Association française pour la bientraitance des aînés ou handicapés

2- Sécurité des personnes âgées à leur domicile

Rapport BOULIMIER (documentation française)

Accidents domestiques : Article « notre temps » novembre 2010

<u>ANNEXES (Consultables au CESL):</u>
--

1- Saisine (page 25)

2- Sécurité des personnes âgées hors du domicile et liée à la délinquance

Brochures « seniors, pour votre sécurité, ayez les bons réflexes ! » éditée par le Ministère de l'Intérieur
Brochures « vols à la fausse qualité » et « opération tranquillité seniors » éditées par la Préfecture des Hauts-de-Seine

Dépliant sur le 3977

Plaquette des Services d'aides à domicile du CLIC

3- Sécurité des personnes âgées à leur domicile

Liste des accidents domestiques et de la vie courante : la maison de tous les dangers

Liste des bailleurs sociaux consultés

Association Delphis et Label Habitat Séniors Service.

Programme de mise en sécurité du domicile des personnes âgées

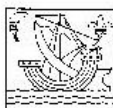
Plateforme de services/régies de Quartier

Flyer : 30 questions à vous poser pour rendre votre logement plus sûr.

4- Transversal

Règlement intérieur du conseil des Seniors (Paris Xème)

Forum Giga Seniors



VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

LE DÉPUTÉ-MAIRE

le 15 NOV. 2010

Cher Monsieur le Président,

Dans le cadre des missions du Conseil Economique et Social Local (CESL) créé par la délibération du Conseil Municipal du 11 décembre 2008, je vous remercie de bien vouloir programmer les études suivantes :

- Valorisation du patrimoine touristique de notre ville.

Le CESL devra à travers cette étude faire un état des lieux et mettre en évidence les éléments qui permettraient à la ville de mieux exploiter son patrimoine en vue d'augmenter sa renommée touristique. Les propositions devront être accompagnées d'estimations de coûts et des moyens à mobiliser dans cette perspective. De nouvelles pistes de financement ou de cofinancement sont à imaginer ou à étudier, si elles sont déjà expérimentées dans d'autres collectivités. La transformation récente en Office de tourisme de notre ancien service d'information touristique devra être intégrée à cette réflexion.

Vos référents politique et administratif pour ce travail seront respectivement Monsieur Daniel Benharoun, Conseiller municipal délégué, et Monsieur Didier Jacques, DGA.

- La sécurité des personnes âgées.


Le CESL devra caractériser les besoins ou les attentes des différentes catégories de personnes âgées tout en recensant les services déjà rendus par la ville qui participent à l'organisation de la sécurité de ces dernières. Pour étayer ses propositions le CESL s'appuiera sur l'évaluation de solutions pratiquées par d'autres communes.

Vos référents politique et administratif pour ce travail seront respectivement Madame Marie-Anne Bouée, Maire-adjoint, et Madame Catherine Defoligny, DGA.

Je vous laisse naturellement le soin de fixer un calendrier de travail adapté à chaque sujet en vous remerciant par avance de bien vouloir m'en tenir informé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bien cordialement,


Pierre-Christophe BAGUET

Copies : Mesdames Marie-Anne Bouée et Catherine Defoligny, Messieurs Daniel Benharoun, et Didier Jacques

Monsieur Guy SORMAN
Président délégué du CESL
64 rue de la Saussière
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT